



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE BERAULT ET DE LA RUE JEAN MOULIN OUEST - LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT RAZEL-BEC SASU ET SATP SA

**DÉCISION N° AU-19-286
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-198 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux divers (notifié le 12/07/2018) ;

VU la décision n°AU-18-272 en date du 14 septembre 2018 de signer l'avenant n°1 de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux divers (notifié le 08/10/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les adaptations techniques, esthétiques et fonctionnelles apparues nécessaires en cours de réalisation du chantier ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RAZEL-BEC SASU domicilié 526 avenue Albert Einstein – ZI – 7755 MOISSY-CRAMAYEL représentée par Monsieur Patrick FLAMARION, Directeur d'agence, mandataire du groupement constitué avec la société SATP SA, co-traitant, l'avenant n°2 de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux.

L'avenant n°2 s'élève à 15 740 € HT (18 888 € TTC).

Le nouveau montant estimé du marché est porté à 1 481 044.60 € HT (1 777 253.52 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6473H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019